

# Echos militants

Le journal du **CODAP**, Centre de conseils et d'appui pour les jeunes en matière de droits de l'homme

## LE COURS DE FORMATION DE BASE SOUFFLE SES 30 BOUGIES !

### SOMMAIRE

numéro 1/ 2017

Le Codap, une référence incontestée depuis 1986 \_\_\_\_\_ 2

Mathilde ABALO ou le parcours d'une jeune militante \_\_\_\_\_ 3

Les ressentis d'un formateur-invité du CFB 2017 \_\_\_\_\_ 4

L'Etat de Côte d'Ivoire viole son obligation de créer un organe électoral indépendant \_\_\_\_\_ 6

Statut d'observateur du CIFDHA à la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples \_\_\_\_\_ 8

Comprendre les histoires de vie des jeunes guérilleros pour garantir la réconciliation en Colombie \_\_\_\_\_ 10

Les abus en ligne envers les enfants sous la surveillance des comités internationaux \_\_\_\_\_ 12

Le mariage forcé des enfants, une réalité à bannir au Bénin \_\_\_\_\_ 14

Le lévirat : resocialisation ou déshumanisation de la veuve en milieu rural \_\_\_\_\_ 16

Un mois de juin à Port-au-Prince \_\_\_\_\_ 18

L'entrepreneuriat féminin, ici et ailleurs \_\_\_\_\_ 20

STEP into action ou comment promouvoir l'engagement des jeunes de manière ludique \_\_\_\_\_ 22



Cette première édition 2017 des Echos militants est particulière à différents égards. Il s'agit, tout d'abord, d'une double édition. Ce ne sont pas moins de douze articles que vous trouverez au fil de ces pages. Les contributeur-trices sont tout à la fois de jeunes militant-es du réseau international que des bénévoles. Tous partagent, à coeur ouvert et sans demi mesure, leurs expériences, leur indignation et révolte qui les poussent à passer à l'action, en prenant la plume et en s'engageant, chaque jour, à leur manière, pour voir certaines situations cesser définitivement. Ensuite, c'est l'occasion de revenir sur les 30 ans du Cours de Formation de Base (CFB). En 2016, le Codap fêtait ses 30 ans d'existence. En 2017, la formation internationale phare qu'est le CFB soufflait ses 30 bougies. Pour fêter cette occasion particulière, nous vous proposons un papier un peu particulier. Il s'agit d'un article sous forme de regards croisés entre un jeune militant, participant au CFB 2017 et deux anciennes bénévoles Codap qui écrivait, il y a 5 ans de cela, à l'occasion des 25 ans du CFB, quelques lignes dans ce même journal. L'une d'entre elle n'était autre que Florie PINGOUD, coordinatrice du 25ème CFB qui nous a

tragiquement quitté en 2015. Ce 30ème CFB lui était spécialement dédié. Enfin, cette édition a été mise en page par une permanence renouvelée, mais toujours aussi impliquée. Nous vous souhaitons une excellente lecture. Embarquons ensemble pour un voyage qui vous emmènera de la Colombie à la Moldavie, en passant par la Côte d'Ivoire, pour atterrir à Genève et ce à travers le regard de jeunes qui militent inlassablement pour faire avancer la cause des droits humains.

**Alexandra YOSEF**  
Coordinatrice nationale du Codap

Rue Liotard 5  
CH - 1202 Genève  
tél + 41 22 735 93 94  
fax + 41 22 345 02 46  
codap@codap.org  
www.codap.org  
skype: codap\_ge

# LE CODAP, UNE RÉFÉRENCE INCONSTESTÉE DEPUIS 1986

Glory Cyriaque HOUSSOU

*Juriste, activiste des droits humains  
Changement social Bénin (CSP)*

*Le Cours de Formation de Base (CFB) est la formation internationale phare du Codap. Chaque année elle accueille 25 jeunes défenseurs des droits humains pendant 10 jours. Retour sur cette extraordinaire aventure humaine.*

En 2012, Valérie LOEWESBERG, alors vice-présidente du Codap, et Florie PINGOUD écrivait les mots qui vont suivre.

En mars 1987, le Codap, mettait sur pied son premier Cours de Formation de Base (CFB) afin d'apporter des outils à d'autres jeunes en vue de mieux organiser leurs actions de défense et de promotion en matière de droits humains. Le CFB est ainsi rapidement devenu le moteur d'un réseau international de jeunes défenseurs des droits de l'homme. Suite à chaque formation, les jeunes participants conservent un lien étroit avec le Codap en vue de futures collaborations. Grâce à elle, le Codap est parvenu en ce dernier quart de siècle à toucher des jeunes d'une quarantaine de pays en formant un réseau de plus de 600 jeunes défenseurs des droits de l'homme provenant de plus de 80 associations partenaires.

Voici le témoignage d'un jeune militant béninois, cinq plus tard.

S'il y a un regroupement constant de jeunes dans le monde qui tient dans le temps et dans l'espace, qui outille les jeunes en leur transmettant les outils pour avoir un impact positif sur leur environnement, sachez que le Codap en est le leader. Créée par de jeunes étudiants genevois en 1986, l'initiative a très vite recueilli l'adhésion de toutes les couches de la société aussi bien en Suisse qu'à l'international, comme en témoigne le nombre de générations de jeunes ayant bénéficié de ce prestigieux Cours de Formation de Base à l'action en faveur des droits fondamentaux (CFB) depuis maintenant trente années

## 30 années ?

Oui, en 30 années, la dynamique n'a pas changé, et l'impact sur le terrain est tout aussi mesurable.

Des jeunes s'engagent pour leurs différentes communautés et incitent leurs pairs à leur emboîter le pas. La 30ème édition a réuni du 14 au 23 avril 2017 à la colonie de Genolier 25 jeunes venus de 15 pays différents, sélectionnés sur la base de leur engagement militant.

## Le temps de la formation

Durant dix jours le codap a inculqué à ces jeunes ce qu'il sait faire le mieux : former à l'action en faveur des droits humains. Ces ambassadeurs du Codap ont pour mission de contribuer de façon active à la relève du défi de l'effectivité des droits humains dans leurs différents pays.

A Maroua TANAZEFTI de l'Organisation Tunisienne de Défense des Droits des Personne Handicapées (OTDDPH) de renchéirir pour finir en ces termes : « Le CFB 2017 était comme une corbeille de fruits si j'ose dire, où chaque fruit ajoute un plus à la corbeille, avec une couleur différente, une odeur exotique et un goût qui fait réveiller les papilles. En effet, la diversité des participants à fait que ce CFB ne soit pas seulement une opportunité d'apprendre mais aussi un lieu d'interactions, d'échanges culturels et d'expériences enrichissantes. A la jeunesse du continent, je leur dirai de s'armer d'une bonne dose de motivation et d'un grand sens d'empathie afin de se plonger dans ce monde merveilleux. »



Pour Clovis YAO, d'Audace institut Afrique en Côte-d'Ivoire, la formation reçue est complète en ce sens qu'elle offre une vision globale sur les droits humains dont la connaissance par les jeunes est très importante. « Les aspects sur les mécanismes de protection et la gestion de projets m'ont motivé à me porter candidat en décembre 2016, car je tenais à renforcer mes capacités d'action en la matière. Etant jeune entrepreneur, je m'engage résolument par le biais de mon association que j'ai récemment lancée, HOUKABE (Aidons-les, en baoulé), qui a pour but de faire de l'entreprenariat social en milieu rural une réalité acceptée par tous ».

Coordonnée par des jeunes et pour les jeunes, l'aventure codapienne n'est pas prête de s'arrêter. Elle se poursuivra aussi longtemps que les droits humains seront en danger n'importe où sur le globe terrestre.

# MATHILDE ABALO OU LE PARCOURS D'UNE JEUNE MILITANTE

**Mathilde ABLA ABALO**

*Juriste*

*Collectif des Associations Contre l'Impunité au Togo (CACIT)*

*Mathilde a participé au CFB 2016. Militante, elle témoigne ici de son parcours et ce qui l'a amenée à pousser la porte d'une association et l'impact que son engagement a eu sur son parcours de vie.*



Je suis une militante togolaise de 21 ans vivant en France. J'ai débuté mon engagement social au sein de l'Association Internationale des Etudiants juristes du Togo (AIEJ-TOGO) où j'ai eu le privilège de servir en tant que Secrétaire générale. Je fus ensuite éducatrice aux droits de l'homme à Alternative Leadership Group Togo (ALG-TOGO), bénévole au Collectif des Associations contre l'impunité au TOGO (CACIT-TOGO) et internaute de paix au Groupe de Réflexion et d'action Femme Démocratie et Développement (FG2D). J'ai eu l'honneur de participer au Cours de de Formation de Base (CFB) et d'intervenir en tant que formatrice lors de la Rencontre Régionale 2016, en novembre dernier, deux formations organisées par le Codap en 2016.



Je suis actuellement présidente du Bureau des Etudiants de l'Institut des droits de l'homme de Lyon, où je fais un Master en Droit International des Droits de l'homme.



Que dire pour commencer si ce n'est exprimer tout l'honneur pour moi de parler de ma petite aventure de militante ! Mon introduction en résumé l'essentiel, mais je crois que je peux mieux faire.

Très jeune, j'ai été victime d'injustices sociales et de violences sexuelles qui m'ont motivées à m'investir dans la lutte contre ces agissements. J'ai trouvé à l'AIEJ mon premier tremplin pour forger ma carrière de militante. Puis, ce sera à ALG, au CACIT et au GF2D que me mèneront ma bataille. Autant d'organisations dans lesquelles j'ai beaucoup appris et où j'ai rencontré des gens passionnants et engagés qui impactent leurs communautés et leurs entourage. En mars dernier, le Codap m'a accueillie les bras ouverts. J'étais fière de représenter mon pays, le Togo, lors de cette rencontre internationale de jeunes défenseur-seuses des droits de l'homme. J'ai passé des moments intenses, écouté des expériences inédites, et rencontré des gens fabuleux qui m'ont donné envie de faire mieux, de faire plus, de continuer cette mission noble : celle de défendre et d'œuvrer à promouvoir les droits humains. De retour dans mon pays, le Togo, qu'elle ne fut pas ma joie de recevoir un email m'informant que j'avais obtenu une bourse pour faire le master dont j'avais tant rêvé en France !

Pourtant, je n'étais pas au bout de mes surprises. En effet, quelques mois plus tard, le Codap m'invita à la Rencontre Régionale, en Suisse, pour partager avec d'autres jeunes, ma petite expérience de militante. Cet intérêt pour ma personne m'a énormément touchée et ce fut avec plaisir que je retournai à Genève en tant que formatrice.

Depuis le début de l'année 2017, j'assume la présidence du Bureau des Etudiants de l'Institut des Droits de l'homme de Lyon. En outre, avec Amnesty Lyon, nous prévoyons, mon équipe et moi-même, des activités très intéressantes en faveur des droits humains. Je suis ravie de me rendre utile à Lyon et de travailler à ce que j'aime depuis cinq ans déjà.

Je crois que j'ai vraiment de la chance de rencontrer souvent des gens merveilleux qui me donnent envie de militer pour les valeurs qui me tiennent à cœur. Je suis surtout flattée que le Codap m'accorde tant d'attention. C'est une confiance que je ne suis pas prête de décevoir !

# LES RESENTIS D'UN FORMATEUR-INVITÉ DU CFB 2017

## Dianguina SOUMARE

Assistant sur les questions du genre et de gouvernance  
Consortium Action Droits Humains (CADH)

*Dianguina SOUMARE, participant au 29ème Cours de Formation de Base (CFB) en 2016 et invité-formateur à la 30ème édition en 2017 revient sur ces deux expériences. C'est l'occasion pour lui de rappeler que les invités-formateurs forment un pool d'expertise sur le terrain dans lequel il ne faudrait pas oublier de puiser pour soutenir les membres du réseau international, notamment pour l'organisation de formations sur demande.*



Je me nomme Dianguina SOUMARE. De nationalité malienne, je suis juriste de formation et militant défenseur des droits de l'homme.

Je milite au sein d'une association dénommée Consortium Actions Droits Humains (CADH), dont je suis assistant pour les questions de genre et de gouvernance. Le CADH est membre du Réseau des Défenseurs des Droits Humains au Mali, du cadre de Concertation des organisations et institutions de défense des droits de l'homme au sein de la commission nationale des droits de l'homme (CCOIDDH) et également membre de la synergie pour la justice transitionnelle au Mali. Par ailleurs, je suis bénéficiaire d'un programme annuel de renforcement de capacités des jeunes, Génération A Venir, initié par la Fondation Friedrich Ebert, en collaboration avec l'Alliance pour refonder la gouvernance en Afrique (ARGA-Mali).

### L'organisation du CFB, un travail de titan

Le CFB, du point de vue du participant, peut n'avoir rien d'extraordinaire. Les différents ateliers se succèdent tout comme le nombre important d'experts et formateurs Codap. Par certains aspects, le CFB paraît être de la routine intellectuelle. Il suffit cependant, d'avoir la chance de passer de l'autre côté de la plaque pour se rendre compte de tout l'effort qui se cache derrière l'organisation d'un tel événement.

En tant que formateur-invité, les préparatifs débutent déjà à des milliers de kilomètres de Genève, dans mon pays respectif. Comptes rendus de réunion, préparation d'ateliers, échanges de mails, tout se déroule avant mon arrivée en Suisse. Une fois sur place, il suffit juste de mettre un pied dans le bureau du Codap pour en attester et en avoir le cœur net. La permanence effectuée un travail méticuleux, plein de prouesse technique. De la préparation des ateliers à la coordination de tous les détails logistiques, technicité, rigueur et ténacité sont les maîtres-mots pour dépeindre au mieux l'organisation d'un CFB. La coordinatrice du CFB 2017, Marine GUIGON de son nom, pourra vous en dire davantage.

### Mali-Maroc : en mode formateur-invité

Il te suffit d'un « bonjour » pour entendre, sans surprise, l'expression fétiche de mon acolyte, « çaaaaa vaaaaa !!! ». Lui, c'est mon frère du Maroc, Aymane AOUIDI, très engagé au sein de l'association marocaine des droits humains (AMDH). Lorsque j'ai appris que nous serions tout deux formateurs-invités, dans un courriel de Mickaël REPELLIN, coordinateur internationale du Codap, j'ai directement su que tout irait au mieux pour ma 2ème participation en tant que formateur cette fois-ci. Pour rappel, Aymane et moi-même, avons sympathisé lors de notre participation au CFB 2016

Mehdi SARERHANE, également militant au sein de l'AMDH, homme aux multiples talents, était également de la partie les

premiers jours du CFB. En effet, il prenait part au même moment à la pré-session EPU du Maroc et n'a pas pu résister à l'idée de se joindre à nous, même pour une courte période.

Engagé pour travailler, notamment, sur le système africain de protection des droits de l'homme, la session a été un beau partage d'expériences. A l'image de l'état d'esprit de Marleine du Congo, qui dit, je cite : « Je souhaite qu'on ne fasse pas comme le maître et l'élève (moment de rire) tout simplement du donner et du recevoir ».

### Le Codap ou le lieu du don de soi

J'aimerais parler de la permanence ou la perm' pour les initiés, à travers la personne de la coordinatrice du CFB 2017. Marine est une jeune femme d'une vingtaine d'années, bien dans ses baskets. A la voir trimer à la tâche, elle donne envie de l'aider mais ne soyez pas surpris qu'elle vous réponde « au besoin je ferais appel à toi ». Être toujours là pour les autres était le combat qu'elle s'était donnée à accomplir. Elle m'a rappelé la fine équipe du CFB 2016.



### Le défi de la satisfaction humaine

De chez moi, au Mali, je me posais beaucoup de questions. L'une d'entre elle était la suivante : comment parvenir à m'intégrer dans cette équipe et partager ses valeurs tout en restant moi-même ? Une fois arrivé à Genève, mes inquiétudes se sont immédiatement dissipées. Dès mon arrivée à l'aéroport, j'ai été très touché par les mots du coordinateur international venu me chercher et qui m'apprenait l'excitation de l'équipe à l'idée de me voir revenir en tant que formateur.

J'ai retrouvé une équipe de bénévoles ma-gni-fi-que et for-mi-da-ble que j'aurais du mal à oublier. Il s'agit de Daniel, Mickaël, Alexandra, Marine, Mathilde, Sophie, Sandrine, Cécile, Idelki, Raphaëlle, Paule, Tristan, Cédric et surtout mon voisin de chambre, Hippolyte. Salutations également à tous les bénévoles que je n'ai pas eu l'occasion de rencontrer. Merci à vous tous pour ces moments de partage. Merci pour ce choix judicieux de participants, pour ce 30ème CFB dédié à Flory, qui nous a quitté trop tôt. Que son âme repose en paix.

### Le Codap ou la découverte de jeunes talents

Du rôle de formateur, on en arrive à apprécier les qualités et les talents des participants tout au long du CFB. Engagés et militants débordants d'énergie, ces participant-e-s aux personnalités diverses et variées ont une grande connaissance, à la fois du droit des droits de l'homme et du terrain.



### Le CFB, le lieu de toutes les émotions

Au CFB, 15 jours suffisent pour trouver une famille pour toute une vie. De la session introductive, où le jeu de la perception des différences pour mener un seul combat, en passant par l'ambiance qui y règne, l'on arrive à trouver des affinités et à découvrir des personnalités très touchantes en chacun des participants. De cette famille retrouvée, viendra un moment un peu délicat qu'est celui des au revoir. Nul besoin de vous en décrire la scène, à l'image d'un président « accompli » qui rend silencieuse toute une salle à l'annonce de sa satisfaction du CFB.

### Le CFB et ses opportunités

Le Cours de Formation de Base à l'action en faveur des droits fondamentaux (CFB) est destiné à de jeunes défenseurs des droits humains francophones, actifs dans une ONG. Il s'inscrit dans le programme de formation et d'appui du Codap visant à renforcer les capacités d'action des jeunes sur le terrain. Il a pour but de procurer des notions et des techniques directement utilisables, ainsi que les connaissances de base nécessaires à une compréhension et un apprentissage continu des problématiques actuelles des droits humains.

Au-delà d'un premier passage en tant que participant, le Codap offre l'opportunité de se découvrir dans la peau de formateur-invité lors de la session suivante. Il offre également l'opportunité de venir plaider auprès des instances des Nations Unies à Genève sur l'Examen Périodique Universel (EPU), à travers une bourse.

### Les formateurs-invités, une chance pour le Codap ?

Encore faudrait-il s'en servir ! Le Codap reçoit depuis des décennies des formateurs-invités. Mais que deviennent-ils après ? Le Codap organisant des sessions délocalisées hors de Genève, il me paraît pertinent de mettre sur pied un pool de formateurs mobilisables à travers le monde.

Ces formateurs, qui seront des formateurs certifiés du Codap à l'international, pourront faciliter le déroulement des sessions délocalisées de renforcement de



capacité au niveau de leur pays respectif. En outre, la possibilité d'associer un formateur international sur la base des affinités géographiques permettra de s'assurer d'une bonne connaissance du terrain de leur part.

Même si on ne peut pas parler de "politique du Codap" en tant que telle, je crois, à mon humble avis, que ces formateurs-invités ont à la fois une bonne vision de ce qui se passe sur le terrain et une excellente connaissance des modules dispensés durant un CFB, pour avoir été à la fois participant et formateur.

Au plaisir de voir rayonner le Codap de mille feux et comme le disait Désirée KELLY, que je cite : « Codap un jour, Codap toujours ».

# L'ETAT DE CÔTE D'IVOIRE VIOLE SON OBLIGATION DE CREER UN ORGANE ELECTORAL INDEPENDANT

**Nantenin TRAORE**

Activiste et administratrice adjointe aux finances  
Actions pour la Protection des Droits de l'Homme (APDH)

*Les organisations non gouvernementales jouent un rôle déterminant pour faire rectifier les violations aux droits humains commises par les états. L'APDH-CI a effectué un travail de plaidoyer important, avec d'autres organisations de la société civile ivoirienne, pour forcer le gouvernement à mettre en place un organe électoral réellement indépendant et impartial pour assurer le déroulement d'élections libres et transparentes.*

Le 18 novembre 2016, à son siège d'Arusha en Tanzanie, la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples a rendu un arrêt sur la requête introduite en date du 07 juillet 2014 par l'APDH-CI.

## L'APDH-CI : qui est-elle ?

Actions pour la Protection des Droits de l'Homme de Côte d'Ivoire dite APDH-CI est une organisation non gouvernementale créée en mars 2003 et travaillant essentiellement en Côte d'Ivoire conformément à la loi n°60-315 du 21 septembre 1960 de la République de Côte d'Ivoire. Elle a pour but d'assurer la défense, la protection et la promotion des droits de l'homme, tels que proclamés par les différents instruments internationaux et garantis par les textes nationaux en vue d'impulser les changements et réduire les vulnérabilités. Elle est engagée dans la promotion de la démocratie et la bonne gouvernance, comme vecteurs d'épanouissement des droits de l'homme. Elle s'est donnée pour principes : l'indépendance, l'objectivité et l'impartialité.



Par ailleurs, l'APDH-CI a été lauréate de plusieurs prix, notamment du prix des Droits de l'Homme de France édition 2012 et du prix de la Commission Nationale des Droits de l'Homme de Côte d'Ivoire édition 2016 pour ses travaux sur l'exploitation minière en Côte d'Ivoire. Enfin, l'APDH-CI est dotée du statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.

## Quel est le rôle dévolu à la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples ?

La Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples a été créée par un protocole adopté à Ouagadougou au Burkina Faso le 9 juin 1998 et entré en vigueur le 25 janvier 2004. La Cour a été créée pour compléter le mandat de protection de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples. Ses décisions ne sont susceptibles d'aucun recours et s'imposent aux Etats

parties au protocole.

## Que dit la requête de l'APDH-CI ?

L'APDH-CI a saisi la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples à l'effet d'enjoindre à l'Etat de Côte d'Ivoire de réformer la loi n°2014-335 du 5 juin 2014 portant modification de la loi n°2001-634 du 9 octobre 2001 relative à l'organisation, la composition, les attributions et le fonctionnement de la Commission Electorale Indépendante, en abrégé CEI.

En effet, pour l'APDH-CI cette loi prévoit un mode de composition de l'organe électoral fondé sur la représentation de groupements politiques du président de la République, des ministères et de certains corps constitués. Elle est surtout caractérisée par une surreprésentation du groupement politique au pouvoir.

Cette loi sur la CEI a été préalablement contestée par un groupe de députés devant le conseil constitutionnel qui les a déboutés. Aussi, la Commission Electorale Indépendante ivoirienne fait l'objet de controverse depuis son rôle discuté dans la proclamation des résultats électoraux de la présidentielle de 2010. La réforme de 2014 qui devait être l'occasion de rendre cette commission à la fois indépendante et inclusive a plutôt accentué son caractère partisan et contradictoire avec la Charte Africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance ratifiée par la Côte d'Ivoire en 2013. L'APDH-CI ne disposant d'aucun recours juridique sur le plan national en vue de dénoncer cet état de fait, a saisi la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.




 organise en partenariat avec
 

**ATELIER**



**THEME : Plaidoyer pour une réforme électorale apaisée en Côte d'Ivoire**


**19-20**

**Juil. 2017**  



**Hôtel BELLE Côte**  
 RIVIERA PALMERAIE

[courci@apdhci.org](mailto:courci@apdhci.org) / [www.apdhci.org](http://www.apdhci.org)
+225 20 37 56 55 / 03 09 60 01



### Que dit l'arrêt de la cour ?

« La cour, à la majorité de 9 voix pour 1 voix contre, le juge EL HADJI GUISSÉ étant dissident :

1) Dit que l'Etat défendeur a violé son obligation de créer un organe électoral indépendant et impartial, prévue par l'article 17 de la Charte Africaine sur la Démocratie et l'article 3 du Protocole de la CEDEAO sur la Démocratie et qu'il a également, par voie de conséquence, violé son obligation de protéger le droit des citoyens de participer librement à la direction des affaires publiques de leur pays, garanti par l'article 13 (1) et (2) de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples ;

2) Dit que l'Etat défendeur a violé son obligation de protéger le droit à une égale protection de la loi, garanti par l'article 10 (3) de la Charte Africaine sur la Démocratie, l'article 3 (2) de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et l'article 26 du Pacte International relatif aux droits civils et politiques.

3) Ordonne à l'Etat défendeur de modifier la loi n°2014-335 du 18 juin 2014 relative



à la Commission Electorale Indépendante pour la rendre conforme aux instruments ci-dessus mentionnés auxquels il est partie ;

4) Ordonne à l'Etat défendeur de lui soumettre un rapport sur l'exécution de la présente décision dans un délai raisonnable, qui dans tous les cas, ne doit pas excéder une année, à partir de la date du prononcé du présent arrêt ;

### Que propose l'APDH-CI pour une commission électorale indépendante et impartiale ?

L'APDH-CI propose un organe électoral composé comme suit :

1) 4 personnalités proposées par les partis et formations politiques de la majorité dont 2 hommes et 2 femmes ;

2) 4 personnalités proposées par les partis et formations politiques de l'opposition dont 2 hommes et 2 femmes ;

3) 9 personnalités proposées par des organisations de la société civile a raison de : 2 personnalités proposées par les associations religieuses chrétiennes et musulmanes dont 1 homme et 1 femme ; 2 personnalités proposées par les syndicats de la magistrature dont 1 homme et 1 femme; 2 personnalités proposées par l'ordre des avocats dont 1 homme et 1 femme; 3 personnalités proposées par les organisations de défense des droits de l'homme dont 2 hommes et 1 femme.

Toutes ces personnalités ne doivent pas avoir été des responsables au plan local d'un quelconque groupement ou parti politique.

Par ailleurs, le président de la Commission doit être issu des personnalités proposées par la société civile.

### Quelles contributions de l'APDH-CI pour l'exécution de l'arrêt ?

L'APDH-CI fait le plaidoyer en mettant à contribution toutes les organisations qui œuvrent à la promotion de la démocratie et à la transparence électorale.

Par ailleurs, elle sollicite aussi le soutien diplomatique des chancelleries et des organisations internationales.

### Comment se fait le suivi d'une décision rendue par la Cour Africaine



### des Droits de l'Homme et des Peuples ?

Le suivi d'une décision rendue par la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples se fait par le Conseil Exécutif de l'Union Africaine, lequel conseil est constitué de tous les ministres des Etats membres.

# STATUT D'OBSERVATEUR DU CIFDHA À LA COMMISSION AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES

**Nedanlou Ismaël GNAON**

*Magistrat et juge d'Instruction  
Centre d'Information et de Formation en matière de  
Droits Humains en Afrique (CIFDHA)*

*Nedanlou Ismaël GNAON est magistrat, juge d'instruction du Tribunal de Grande Instance de Fada N'Gourma au Burkina Faso. Militant au sein du CIFDHA, il a participé à la 30ème édition du CFB en 2017. Il revient sur les possibilités qui sont désormais offertes au CIFDHA suite à son accession au statut d'observateur à la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP).*

Le Centre d'Information et de Formation en matière de Droits Humains en Afrique (CIFDHA) est une organisation non gouvernementale de droit burkinabè œuvrant pour la promotion et la défense des droits humains. Le Centre a été créé en 2009 et a pour mission d'informer et de renforcer les capacités d'action, notamment celles des jeunes, en matière de promotion et de défense des droits humains. Pour y parvenir, le CIFDHA recourt à divers moyens d'action au nombre desquels on peut citer le monitoring et la dénonciation des atteintes aux droits humains ainsi que l'assistance juridique aux personnes victimes de violations de leurs droits fondamentaux. Il a son siège à Ouagadougou.

Au titre des actions marquantes du CIFDHA, l'on note l'observation des élections couplées présidentielles et législatives de 2015 ainsi que des municipales de 2016, avec le soutien du National Democratic Institute (NDI). Il s'est agi pour le Centre de procéder au monitoring des violations des droits humains (meurtres, obstructions au droit de vote, saccages etc.) survenues avant, pendant et après le vote. Pour ce faire, des dizaines de défenseurs des droits humains ont été formés aux règles du déroulement d'un scrutin telles que prévues par le Code électoral ainsi que sur la technique de constatation et de documentation en cas de manquements éventuels. Suite à cela les observateurs du Centre ont été déployés sur tout le territoire national. Le CIFDHA a également mené sur 10 mois, au cours de

l'année 2016, une campagne de plaidoyer pour l'abolition de la peine de mort au Burkina Faso, suite à un appel à projet de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF). L'activité phare du Centre, le joyau de la couronne, demeure sans conteste l'organisation annuelle des Universités d'Été des Droits Humains (UEDH) avec l'appui du Codap. Les UEDH regroupent chaque année depuis 2010, une trentaine de jeunes défenseurs des droits humains originaires des pays francophones d'Afrique. Pendant une dizaine de jours ceux-ci reçoivent une formation de haut niveau sur une thématique des droits de l'homme choisie ainsi qu'une formation de base sur les droits fondamentaux.

La dernière actualité du CIFDHA réside dans son accession au statut d'observateur à la CADHP lors de sa 60ème session qui s'est tenue du 8 au 22 mai 2017 à Niamey au Niger. Cet honneur fait à la structure est une reconnaissance du travail fourni depuis sa création. D'autres organisations de la société civile burkinabè l'y avaient devancé, à l'image du Mouvement Burkinabè des Droits de l'Homme et des peuples (MBDHP), le Centre pour la Gouvernance Démocratique (CGD) du Professeur de Droit Constitutionnel Augustin LOADA ainsi que la Fondation pour l'Etude et la Promotion des Droits Humains en Afrique (FEPDHA) de l'avocat Halidou OUEDRAOGO.

Le statut d'observateur à la CADHP tire son fondement de l'Article 68 du règlement de procédure de la CADHP qui énonce que : « Le statut d'observateur auprès de

la Commission Africaine peut être accordé aux organisations non gouvernementales travaillant dans le domaine des droits de l'homme en Afrique. Les organisations non gouvernementales ayant le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine jouissent de leurs droits et s'acquittent de leurs devoirs tels que stipulés dans la résolution sur l'octroi du statut d'observateur de la Commission Africaine. »

L'article 1 de la résolution sur la révision des critères d'octroi et de jouissance du statut d'observateur aux organisations non gouvernementales s'occupant des droits de l'homme auprès de la CADHP dispose que : « Toute organisation non gouvernementale qui demande le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples est invitée à présenter une requête documentée auprès du Secrétariat de la Commission en vue de s'assurer de sa volonté et de sa capacité à œuvrer pour la réalisation des objectifs de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples ». L'article 2 quant à lui affirme que : « Toutes les organisations qui demandent le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine devront en conséquence :

- a) Avoir des objectifs et des activités conformes aux principes fondamentaux et aux objectifs énoncés dans la Charte de l'OUA et dans la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples ;
- b) Être une organisation œuvrant dans le domaine des droits humains ;
- c) Indiquer ses ressources financières. »

Le CIFDHA a donc sacrifié à cette obligation l'an dernier en introduisant auprès de la Commission une demande d'obtention du statut d'observateur à laquelle était jointe l'ensemble des pièces exigées.

Ce statut nouveau, au-delà du prestige qu'il confère au CIFDHA, offre à celui-ci des avantages de même qu'il lui impose de nou-



velles obligations. »

### **A. Des droits reconnus aux ONG dotées du statut d'observateur à la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples**

#### **Droit d'assister aux sessions**

Tout comme les autres ONG auxquelles la CADHP a octroyé le statut d'observateur, le CIFDHA pourra désormais participer, sans voter, aux séances publiques de la Commission, contribuer à enrichir les débats par l'expression de son point de vue et la communication d'informations à sa disposition. En tant qu'observateur, le CIFDHA pourra demander l'inscription de questions à l'ordre du jour provisoire de la Commission. Le CIFDHA pourra y faire des déclarations orales sur la situation des droits humains au Burkina Faso et en Afrique, d'autant plus que la situation des droits humains en Afrique fait partie des questions régulièrement inscrites à l'ordre du jour et ouvertes à la participation des ONG accréditées.

Il faut souligner par ailleurs que les ONG peuvent aussi intervenir sur des questions, des thèmes ou des groupes spécifiques, ainsi que sur des pays donnés lors de la présentation des rapports des rapporteurs spéciaux et des groupes de travail (mécanismes spéciaux). L'opportunité est aussi offerte aux ONG qui participent à la session de rencontrer les commissaires en dehors des séances et de soulever auprès d'eux les questions qui les préoccupent, avant l'examen du rapport de l'État ; un travail de lobbying non négligeable.

#### **Accès à la documentation de la Commission**

En tant qu'observateur, le CIFDHA pourra avoir accès aux documents de la Commission à condition que ces documents n'aient aucun caractère confidentiel et qu'ils traitent de questions en lien avec ses activités.

#### **Droit de saisir la Commission de cas individuels de violations**

Ce statut offre au CIFDHA, aux termes de l'article 55 de la Charte Africaine, la possibilité de contribuer davantage au renforcement de la protection des droits humains par la soumission de communications-plaintes (cas individuels) à la Commission alléguant une violation de la Charte Africaine.

La Commission a en effet rendu plusieurs décisions importantes à la suite de plaintes déposées au nom de particuliers.

#### **Droit d'ester devant la Cour Africaine de Justice et des Droits de l'Homme**

Cette Cour, issue de la fusion en 2008 de la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et la Cour de Justice de l'Union Africaine, créées respectivement par le Protocole relatif à la Charte Africaine des droits de l'homme et des peuples, cite en son article 30 parmi les autres entités admises à ester devant la Cour : « (...) les personnes physiques et les organisations non gouvernementales accréditées auprès de l'Union ou de ses organes ou institutions, sous réserve des dispositions de l'article 8 du protocole ». On notera à ce titre que le MBDHP qui jouit de ce statut depuis 1989 a porté devant cette Cour l'affaire Norbert ZONGO et obtenu la condamnation de l'Etat et permis la réouverture du dossier.

#### **B. Des obligations des observateurs de la CADHP**

Les obligations, comparativement aux droits conférés par le statut d'observateur à la CADHP, sont relativement peu nombreuses. Il s'agit principalement de deux devoirs. En premier lieu, les organisations jouissant du statut d'observateur de la CADHP doivent présenter leurs rapports d'activités une fois tous les deux (2) ans à la Commission. Ensuite, les organisations jouissant du statut d'observateur s'engagent à établir des relations étroites de coopération avec la Commission Africaine et à entreprendre des

consultations régulières avec elle sur toutes les questions d'intérêt commun.

En cas de non-respect, des sanctions sont prévues, comme par exemple la non-participation aux sessions, le refus de fournir des documents et des informations, le refus de proposer des points à inscrire à l'ordre du jour de la Commission et de contribuer aux travaux ainsi qu'une suspension ou un retrait pur et simple du statut d'observateur à l'organisation, après délibération de la Commission.

Le statut d'observateur à la CADHP ouvre de nouvelles opportunités auparavant inaccessibles pour le CIFDHA. Bien plus qu'une simple gratification, ce statut nouveau est une incitation à travailler de manière acharnée afin de mériter jour après jour la qualité et la réputation d'organisation de défense des droits humains modèle sur le continent africain.

# COMPRENDRE LES HISTOIRES DE VIE DES JEUNES GUÉRILLEROS POUR GARANTIR LA RÉCONCILIATION EN COLOMBIE

**Caroline RITTER**

*Anthropologue spécialisée dans les droits humains, Caroline Ritter réside et travaille actuellement en Colombie.*

**Yina AVELLA**

*Juriste spécialisée dans les droits humains et les modes amiables de résolution de conflits, Yina Avella travaille pour la Corporación Claretiana Norman Pérez Bello, à Bogotá, partenaire de l'ONG suisse Comundo. Cette ONG suisse soutient des organisations partenaires en Colombie afin de leur permettre de défendre les droits des victimes du conflit armé et social.*

*A l'heure actuelle, le conflit armé interne colombien est le plus long de l'histoire contemporaine. Il aura fallu plus de 50 ans pour que les Forces Armées Révolutionnaires de Colombie (FARC) et le gouvernement colombien signent finalement un accord de paix. Après cinq longues années de négociations à la Havane, Cuba, ils ont rédigé un accord articulé autour de cinq points-clés regroupant les principales sources du conflit socio-politique en Colombie. Ces négociations ont inclus un échantillon de 60 victimes ayant voyagé à la Havane pour partager leurs inquiétudes et propositions. Un accord de paix inclusif pensera-t-on ? Mais qu'en est-il des actions concrètes du gouvernement pour garantir la paix ?*

Malgré la présence du gourou indien Sri Sri Ravi Shankar qui accompagnait le processus de paix en transmettant la culture de la non-violence, plus de 8'200 infractions du droit international humanitaire ont été reportées entre 2010 et 2015 selon le rapport alternatif des organisations de la société civile colombienne présenté fin 2016 au Comité des droits de l'homme à Genève. Cette période correspond aux cinq premières années de mandat de Juan Manuel SANTOS, président de la République de Colombie. Les infractions commises par des groupes armés ont été attribuées à 52.7 % aux groupes paramilitaires, 31.7 % à l'État colombien et 15.6 % à des groupes guérilleros. Ces quelques chiffres illustrent la situation colombienne et justifient les inquiétudes de la société civile ainsi que des organisations de défense des droits humains quant à la garantie de non-répétition promise dans l'accord de paix.

Pour le moment, le constat est plutôt sombre, les mécanismes contenus dans

l'accord de paix ne sont pas encore entrés en vigueur ou dysfonctionnent. De nombreuses questions sont encore en suspens, comme la réparation promise aux victimes du conflit, la restitution des terres ou encore la substitution des cultures illicites qui touche des milliers de paysans. De plus, les normes et les moyens déployés ne sont actuellement pas suffisants pour garantir une paix réelle dans les territoires colombiens. Le gouvernement doit montrer son engagement à travers des actes et non pas des promesses.

Bilan dans l'une des vingt-six zones de transition vers la normalisation (ZVTN) à Mesetas dans le département de Méta, l'un des plus affectés par le conflit. Après plus de quatre mois passés dans les zones de transition, les FARC se sont organisés afin de reprendre en main l'éducation de leurs membres.



Des cours d'écriture et de lecture, mais également des activités culturelles comme la peinture, la danse folklorique ou encore le théâtre sont organisés quotidiennement. Toutefois, pour le moment, aucune mesure n'a été prise par le gouvernement quant à la formation et au soutien psycho-social des militants. Quel avenir cela promet-il aux jeunes ?

## **Quatre jeunes guérilleros qui n'attendent que de se refaire une place dans la société**

Dans la mesure où, selon les chiffres des FARC, 80 % des ex-combattants ont entre 18 et 35 ans, des programmes de réinsertion



sont essentiels. Un travail de formation et un accompagnement psychosocial doivent être garantis durant cette période particulière de "transition" vers la vie civile, ceci pour permettre un réel "passage" vers la citoyenneté. Certains jeunes rêvent de pouvoir valider les connaissances et les expériences qu'ils ont accumulées durant ces années dans les rangs des FARC. Esequiel, 27 ans, originaire du nord-ouest du département de Méta, souhaite devenir médecin, car c'est la profession qu'il a tenue ces huit dernières années. Une ambition qu'il sera difficile de réaliser étant donné qu'il a intégré les FARC à l'âge de 12 ans et qu'il n'a jamais terminé l'école secondaire. Toutefois, le gouvernement a promis d'offrir des opportunités de formation. Ce témoignage met en lumière la complexité des démarches à venir ainsi que les possibles désillusions quant à la mise en oeuvre de l'accord. Nayibe, 32 ans, également originaire d'un village du département du Méta, ne rêve que d'une chose : travailler afin de subvenir aux besoins de sa petite fille de deux mois. Elle est consciente de la difficulté de trouver un emploi avec un curriculum et une histoire de vie comme les siens. Deux ans auparavant, elle avait déjà souhaité réintégrer la vie civile, en vain. Après avoir cherché un emploi durant un an, elle s'est retrouvée confrontée à la dure réalité d'une société discriminante. « Le gouvernement ne veut pas qu'on participe », affirme-t-elle. Aujourd'hui, elle attend de ce dernier qu'il résolve ses problèmes juridiques et qu'il entame un processus de « nettoyage » des curriculums afin qu'ils aient une opportunité laborable. Cette problématique reflète également un

### PROCESSUS DE PAIX.

Après plus de cinq ans de négociations à la Havane, Cuba, un accord de paix a été signé le 26 septembre 2016 entre les FARC et le gouvernement colombien. Le 2 octobre, le peuple colombien a voté contre cette première version de l'accord. Ils n'ont pas voté contre la paix, ils étaient en désaccord avec certains points de ce premier accord. Durant deux mois, le gouvernement, les FARC et les opposants à l'accord se sont réunis afin de rédiger une nouvelle proposition d'accord. Ce dernier a été signé le 24 novembre, puis approuvé par le congrès le 30 novembre, cette fois-ci sans passer par la votation populaire étant donné que tous les avis avaient déjà été pris en compte.

manque de sensibilisation de la population colombienne.

Puma, 26 ans, est originaire du sud du pays, de la ville de Tumaco dans le département de Nariño, une des régions les plus abandonnées par l'Etat, marquée par la violence et les disputes pour le contrôle du territoire et des routes empruntées pour le trafic de drogue par différents acteurs armés. Dans cette ville du sud de la Colombie, les besoins de base d'une grande partie de la population ne sont pas satisfaits. L'indice de Nécessités Basiques Insatisfaites, NBI - un indicateur très utilisé en Amérique Latine, permettant d'identifier les carences d'une population - atteint 48 % selon le département national des statistiques. Le taux d'analphabétisme est à 40 % et la pauvreté touche plus de 80 % des personnes. Ce jeune homme afro colombien au regard vif et plein de vitalité prend la décision de rejoindre les FARC avec un de ses frères car il ne voit pas d'autre option de vie. Il « choisit » la guérilla car d'après lui, « ce groupe armé est plus proche du peuple et des personnes pauvres et paysannes comme lui ». Il ajoute qu'il prend cette décision alors que des membres de sa propre famille appartiennent déjà depuis longtemps à un groupe paramilitaire local. Cette histoire ressemble à celle de beaucoup de familles colombiennes comptant dans un même noyau familial des militaires, policiers, paramilitaires ou guérilleros.

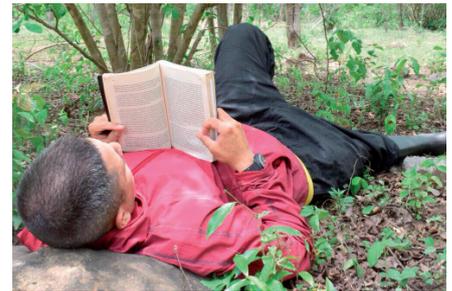


Martin Batalla est un militant des FARC âgé de 32 ans. Il est un des nombreux artistes

que compte le groupe armé. Rappeur, il se présente surtout comme un compositeur, car il voit, dans ce style de musique, une forme de « résistance sociale ». Raconter les « expériences de vie des gens des banlieues à Medellín » est, pour lui, le moyen de dénoncer la violence sociale et politique. À l'âge de 16 ans, il est accepté à l'Université Nationale de Antioquia, une institution publique exigeante du pays. Il commence par s'intéresser à la philosophie avant de « s'ennuyer avec les philosophes allemands ». Il décide alors de rejoindre la faculté de droit car il voit là, une opportunité de comprendre depuis l'intérieur la machine institutionnelle et légale de l'Etat. Il intègre rapidement des associations d'étudiants militants. En février 2005, alors qu'il n'a que 19 ans, il participe à une manifestation contre l'Accord de Libre Commerce signé entre la Colombie et les États-Unis. La manifestation devient rapidement violente et une explosion provoque le décès de deux jeunes étudiantes et blesse une vingtaine d'autres manifestants, Martin en fait partie. 73 % de son corps est brûlé. Il passe alors deux mois sur un lit d'hôpital avant d'être transféré à la prison de Bellavista avec 12 de ses compagnons. Accusé de terrorisme, il y passera 18 mois. Suite à la déclaration d'innocence, à sa libération, bien qu'il essaie de reprendre une vie normale, les menaces et persécutions se multiplient. Il est dès lors perçu comme un membre actif des FARC. Toutefois, il affirme : « A mon arrivée à la prison, je ne faisais pas partie des FARC, je n'étais qu'un militant de gauche. Mais après avoir passé injustement plusieurs mois emprisonné, j'ai décidé d'intégrer le mouvement. »

#### Quels défis pour garantir la réconciliation ?

Ces quatre histoires de vie montrent bien à quel point les défis du post-conflit sont ardues et nombreux. Aussi, il est impératif d'avoir de vraies politiques sociales de réinsertion mais également une disposition de la société colombienne à accueillir



les membres des FARC. Certains devront rétablir des liens parfois brisés avec leurs familles, développer des relations interpersonnelles avec des personnes ne faisant pas partie du groupe armé auquel ils ont appartenu pendant de nombreuses années. D'autres s'installeront dans les régions urbaines du pays. Enfin, ils devront affronter de nombreux changements sociaux pour des personnes qui garderont des traces psychiques et physiques de la guerre. Les membres des FARC ainsi que les personnes vivants dans les zones rurales et urbaines, où le conflit a été le plus violent et l'État le plus absent, voient avec beaucoup d'espoir ce processus de paix malgré les retards et les problèmes rencontrés jusqu'alors. Ils espèrent des réformes étatiques, des projets de développements socio-économiques, des ouvertures politiques et des opportunités de vie différentes de celles qu'ils ont eu jusqu'à présent. Le chemin de la mise en oeuvre de l'accord de paix sera sinueux, un accompagnement de la communauté internationale et de la société civile se révèle donc impératif. Entre autre, un travail important de pédagogie de paix et de reconnaissance des militants des FARC en tant que citoyens doit impérativement être mené afin d'assurer la reconstruction du tissu social, tant affaibli durant ces 50 années de guerre.

# LES ABUS EN LIGNE ENVERS LES ENFANTS SOUS LA SURVEILLANCE DES COMITÉS INTERNATIONAUX

Elena BOTEZATU

*La Strada (European Network Against Trafficking in Human Beings)*

*2017 sera une année importante dans le contexte international pour la République de Moldavie, car le pays fera l'objet de plusieurs cycles de suivi sur les efforts nationaux en matière de droits des enfants. Entre le 11 septembre et le 29 septembre 2017 aura lieu la 76ème session de suivi sur la mise en œuvre des dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant. De plus, en 2017, le Comité de Lanzarote du Conseil de l'Europe a décidé d'axer son 2ème cycle de suivi sur l'analyse approfondie des problèmes spécifiques à résoudre pour garantir la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels facilités par les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). Le rapport de l'Etat moldave devra être soumis au plus tard le 25 octobre 2017.*

## Contexte

La question de la violence envers les enfants est incluse dans le rapport rédigé par l'Etat moldave et celui des ONG pour la 76ème session de suivi du Comité des droits de l'enfant, mais aucun n'aborde les aspects liés aux violences en ligne. Le Comité des droits de l'enfant a invité les autorités moldaves à soumettre par écrit des informations complémentaires et actualisées sur plusieurs aspects de cette problématique. Le Comité a également enjoint la Moldavie à y inclure les mesures prises par l'Etat, suite aux observations finales du Comité sur la lutte contre le tourisme pédophile, l'interdiction du harcèlement en ligne et l'établissement de la compétence extraterritoriale, conformément aux dispositions du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des



enfants. Le Comité de Lanzarote offre une excellente opportunité aux autorités moldaves d'évaluer les mesures prises en matière de prévention, de protection, de poursuites et de partenariats pour prévenir et combattre les abus sexuels en ligne. .

## L'actualité de problème

L'expansion de l'accès à internet pour tous les enfants et les jeunes a créé des opportunités sans précédent, mais elle a également généré certains risques. Les résultats de l'enquête du Centre International La Strada de 2013, menée auprès des 12-16 ans, indique que 70 % des jeunes ont déjà communiqué avec un-e inconnu-e et 47,3% des jeunes ont rencontré dans la vie réelle quelqu'un qu'ils avaient

d'abord connu en ligne. Les pratiques en ligne liées aux risques spécifiques peuvent mener à des expériences négatives et conduire à des cas d'abus sexuel en ligne. Le comportement des enfants en ligne crée des risques spécifiques tels que contacter des personnes que les enfants ne connaissent pas dans la vraie vie, avoir des conversations et des propositions à caractère sexuelle, échanger des informations personnelles (photos ou vidéos) avec des personnes rencontrées uniquement en ligne, organiser des rencontres physiques avec des personnes rencontrées sur internet, accéder à du contenu à caractère pornographique en ligne ou encore être victime de cyberharcèlement. La plus grande inquiétude concerne le manque de connaissances et de moyens pour les parents et les écoles afin d'y faire face. Des questions telles que celles concernant la supervision de l'usage d'internet à l'école (sans tomber dans l'interdiction pure et simple), la manière d'aborder les risques en ligne et leur résolution, alors que l'on évolue dans un environnement sans limite où le contrôle reste difficile, demeurent autant d'interrogations sans réponse.





**Quels défis, quelles solutions ?**

Les deux instruments internationaux – la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels - ont créé les prémisses pour des changements positifs dans le cadre législatif et institutionnel de la République de Moldavie. La législation nationale criminalise un nouveau type d'infraction appelé « grooming », soit la séduction des enfants sur internet réalisée par des adultes, la participation d'un enfant à des spectacles pornographiques et la sollicitation d'enfants à des fins sexuelles.

En 2016, afin de lutter contre la pornographie infantile et le terrorisme, le gouvernement a présenté le projet de loi n°161 sur les amendements et les suppléments à certains actes législatifs. Ce projet de loi surnommé Big Brother a été fortement critiqué par la société civile, par les représentants des compagnies privées TIC et par les médias. Les inquiétudes de ces institutions étaient provoquées par les réalités de corruption qui pouvaient avoir un effet négatif sur les droits fondamentaux de la population. En effet, la loi aurait autorisé les services de télécommunications à récolter et à conserver de nombreuses données des citoyens. Elle aurait également permis d'augmenter la surveillance digitale en autorisant les autorités à bloquer certains sites internet contenant des informations « (...) incitant à la haine, aux discriminations ethniques, raciales ou religieuses, à l'hostilité ou à la violence (Advox, Global

Voices, janvier 2017) ». C'est pourquoi le 30 juin 2016, les autorités moldaves ont demandé l'avis d'experts indépendants en droit constitutionnel de la Commission de Venise. La Commission a proposé la modification et l'exclusion de plusieurs aspects problématiques de la loi, en précisant que des mesures trop générales de surveillance seraient inefficaces et pourraient porter gravement atteinte à la vie privée.

**Les acteurs clés dans la lutte pour la sécurité des enfants**

Malheureusement, en République de Moldavie le sujet de la sécurité des enfants en ligne n'est pas considéré comme une priorité pour la politique nationale de protection et d'éducation des enfants. La réponse du gouvernement contre ce phénomène est arrivée tardivement. En 2017, pour la première fois, le gouvernement, avec le soutien de la société civile, a développé le premier document de politique publique pour la sécurité des enfants et adolescents en ligne. Le secteur privé n'est, lui, toujours pas engagé dans la lutte contre les abus en ligne envers les

enfants. Or le secteur privé des TIC, concerné par les perspectives de développement de leurs entreprises, pourrait jouer un rôle actif dans certains projets sur l'éducation digitale des enfants et de la population. Les parents sont également un acteur-clé dans la protection et l'éducation des enfants face aux dangers des TIC. Néanmoins, un certain nombre d'obstacles subsistent. Les parents manquent de connaissances sur le sujet de la sécurité des enfants en ligne du fait de la complexité de la question et du manque de compréhension des enjeux par les parents. Ces derniers adoptent alors une attitude répressive, considérant internet comme quelque chose de négatif pour leurs enfants. A cela s'ajoute, la difficulté d'ouvrir le dialogue avec leurs enfants sur un sujet aussi compliqué que la sécurité en ligne. Un bon nombre d'entre eux préfèrent nier les dangers relatifs à internet ou choisissent simplement de les ignorer.

Les recommandations des comités internationaux concernant la sécurité en ligne des enfants pourront grandement contribuer à améliorer la situation des enfants, si elles sont intégrées dans les politiques publiques nationales.



# LE MARIAGE FORCÉ DES ENFANTS, UNE RÉALITÉ À BANNIR DU BÉNIN

Glory Cyriaque HOSSOU

Juriste, blogueur et activiste des droits humains  
Changement Social Bénin

*Une campagne pour lutter contre le mariage forcé des mineurs, c'est bien ce qu'il faut aujourd'hui dans un pays tel que le Bénin où le poids de la tradition, le niveau élevé d'analphabétisme et la pauvreté des populations ne sont pas à négliger. Donner son enfant en mariage sans que ce dernier n'ait consenti ni qu'il ait atteint l'âge nubile s'avère être une solution pour survivre. Un respect face à la tradition.*



et en 1959 avec la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Déclaration des droits de l'enfant, on pouvait entrevoir cette protection de l'enfance. A l'époque, ces déclarations n'étaient pas contraignantes et leur application dépendait du bon vouloir des Etats en raison de leur statut. Le chemin a été périlleux et il a fallu attendre 30 ans après la Déclaration des droits de l'enfant, soit en 1989, pour voir l'humanité accorder une place prépondérante à la promotion et à la protection des enfants, ceci avec l'avènement de la Convention relative aux droits de l'enfant. Celle-ci est contraignante et elle oblige les Etats l'ayant ratifiée à s'y conformer au risque de sanctions. Au plan régional, un an après, l'Afrique s'offre une Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, en reprenant les principes et valeurs édictés dans la Convention relative aux droits de l'enfant, tout en contextualisant et prévoyant une institution de suivi et de mise en œuvre de cette Charte. Il s'agit du Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant (CAEDBE) du continent africain.

vision injuste et erronée de la réalité et de la tradition. Ils l'ont transmise à leurs descendants. Cette pratique venait de s'ancrer dans l'inconscient collectif, portant ainsi atteinte et hypothéquant le futur de nombreux enfants, pour certains même dès le ventre de leur mère. Cette pratique a scellé le sort de certains peuples. C'est affreux. Il faut que cela change.

### L'urgence de progresser

A l'heure où les nations s'unissent d'une même voix pour progresser sur la voie du développement et faire face aux défis de leur temps, le mariage forcé des enfants s'avère être un frein à cette ambition. Parmi les 700 millions de femmes victimes de mariage forcé dans le monde, plus d'une sur trois, soit 250 millions, l'a été alors qu'elle n'avait pas 15 ans. En Afrique de l'ouest et du centre, deux filles sur cinq soit 41 % se marient avant l'âge de 18 ans. Cumulativement, la fréquence des mariages des enfants en Afrique subsaharienne est au-dessus de la moyenne mondiale de 34 %. Au Bénin, une fille sur 10 est mariée avant l'âge de 15 ans et trois filles sur 10 le sont avant l'âge de 18 ans (source : Enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS, 2014)).

### Que dit le droit positif béninois sur la question ?

Le droit a depuis longtemps appréhendé et encadré cette pratique néfaste au développement des enfants. Déjà en 1948

Le Bénin a ratifié et domestiqué avec générosité ces instruments internationaux et régionaux de protection des droits de l'enfant à travers le vote au plan national de lois en la matière (le code des personnes et de la famille, la loi sur l'orientation de l'éducation nationale, la loi sur les violences faites aux filles et aux femmes, etc.) dont



### Quelle est l'histoire de ce fléau ?

Le mariage forcé trouve sa source dans l'ensemble des traditions et des coutumes des peuples africains. Autrefois, quand le souverain roi jetait son dévolu sur une femme ou un enfant, ses sujets n'avaient pas à discuter et ils devaient obtempérer au risque de subir la colère du souverain, représentant de Dieu sur terre. Les terres vous étaient arrachées ; bienvenue famine, bienvenue misère. Vous deveniez la risée de tout le royaume et l'unique responsable de futurs malheurs. On pouvait aussi rencontrer certaines familles qui, pour préserver la communauté, d'autres pour faire rentrer les bénéfices de la dot, donnaient leurs enfants en mariage. La fille n'avait pas droit à la parole et devait suivre les instructions de ses géniteurs. De nombreux hommes, femmes et familles ont grandi avec cette





la dernière en date est le code de l'enfant béninois promulgué en décembre 2015. Ce dernier prévoit différentes sanctions en cas de mariage forcé d'un enfant mineur. Les articles 181, 345, 377, 378 en sont les sièges.

**Pourquoi cette pratique qui date de Matusalem persiste ?**

Nonobstant tout cet arsenal juridique, les atteintes et les violations aux droits de l'enfant, notamment le mariage forcé, subsistent au grand désarroi des victimes. Des filles sont mariées de force par leurs parents ou leurs tuteurs avant d'être physiquement ou émotionnellement matures pour devenir des épouses et des mères. Une étude sur le Comportement, les Attitudes et les Pratiques (CAP) sur les violences et les abus sexuels, notamment le mariage des enfants, menée par le Ministère des Affaires Sociales avec le soutien de l'UNICEF (2015), a clairement montré que le mariage des enfants est dû à plusieurs causes : les pesanteurs socioculturelles, la pauvreté (pour certains, marier une fille réduit drastiquement les charges du ménage) et bien d'autres.

Ces pratiques ont aussi attiré l'attention des communautés internationale et régionale qui n'ont pas hésité à faire des recommandations au Bénin. Le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies et le Comité africain d'experts sur les droits et le bien être de l'enfant ont, ces cinq dernières

années, formulés de très nombreuses recommandations afin que le Bénin puisse agir en bon élève en matière de protection des enfants.

En novembre 2017, le Bénin sera à nouveau évalué par ses pairs du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, plus précisément le 9 novembre dans le cadre du troisième cycle de l'Examen Périodique Universel. Il est plus qu'évident que si rien n'est fait les mêmes recommandations referont surface car l'on ne saurait appartenir à une communauté d'éthique et de valeurs et accepter que les enfants continuent d'être donnés en mariage et ce, par la force. La campagne dénommée Tolérance Zéro au mariage des enfants conduite aujourd'hui par la représentation de l'UNICEF au Bénin en partenariat avec le gouvernement et les organisations de jeunes était donc attendue et la bienvenue.

**Quelles sont les conséquences du mariage forcé sur les enfants ?**

Les conséquences de cette pratique sur les enfants sont multiples et interpellent la conscience humaine. Elles peuvent être fatales sur la santé des filles-épouses. Le mariage forcé prive les enfants de leur éducation et les expose aux violences sexuelles, physiques et psychologiques. Les filles-épouses sont rarement en mesure de faire valoir leurs souhaits ou leurs choix (choisir une méthode de planification familiale ou pratiquer des relations sexuelles protégées par exemple). Elles ont plus de risques d'attraper le VIH/SIDA et autres maladies sexuellement transmissibles. Enfin, le mariage des enfants a inéluctablement des conséquences négatives sur la prospérité économique et le développement du Bénin : des milliers de filles n'auront pas les compétences, les connaissances et les perspectives d'emploi qui leur permettraient de construire un avenir prospère pour elles et leur famille et par là même contribuer au développement économique de leur pays.



**Quelles approches pour des solutions durables ?**

Les voies de sorties sont connues et doivent être exploitées non seulement pour amorcer et insuffler un réel développement au Bénin, mais aussi pour sauver ces milliers d'enfants qui perdent espoir chaque année et se voient imposer une nouvelle vie autre que celle de leurs espérances. Il est impérieux de :

- faire, comme prévu dans le cadre de la campagne Tolérance Zéro au mariage des enfants, une vulgarisation des textes de lois qui promeuvent l'enfance au Bénin à travers la diffusion systématique de spots audio et télévisuels, des produits artistiques et des émissions, mais aussi des activités au sein de la communauté, des tournées de mobilisation sociale sur tout le territoire, des dialogues communautaires et des caravanes ainsi que des projections au sein des communautés et ce dans tous les dialectes du pays ;
- sensibiliser sur les bonnes pratiques en la matière ;
- faire une application rigide des textes de lois ;
- réprimer toutes les atteintes conformément à la législation en vigueur ;
- saisir les juridictions nationales, régionales et internationales pour toutes les violations persistantes ; et, enfin,
- ratifier le troisième Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation des communications.

**L'espoir est permis, restons mobilisés !**

# LE LÉVIRAT : RESOCIALISATION OU DÉSHUMANISATION DE LA VEUVE EN MILIEU RURAL ?

Sylvia APATA

*Juriste, experte en droits de l'homme et action humanitaire, spécialiste des questions des droits des femmes en Afrique.*

*La question du mariage forcé ne concerne pas uniquement les jeunes filles mineures, mais également les veuves. Sylvia Apata revient dans cet article sur une coutume encore fortement pratiquée en milieu rural en Côte d'Ivoire : le lévirat.*

Si en Afrique, la mort est plus importante que la maladie, une défaite qui aurait dû être évitée, la perte du mari est, pour la femme, un double calvaire qui pourrait finir par l'emporter également.

## Qu'est ce qui explique cet état de fait ?

Les traditions africaines considèrent le mariage comme l'union de deux familles, contrairement à la définition légale du mariage qui est celui de l'union de deux personnes. Ainsi, la femme mariée appartient à sa belle-famille en raison de la participation de cette belle-famille à sa dot[1], laquelle dot s'apparente dans plusieurs cas extrêmes à un achat-vente de la femme.

En milieu rural, après le décès du mari, la femme est automatiquement mise sur le carreau. Les biens du défunt sont attribués à ses « parents », c'est-à-dire à ceux qui appartiennent au même clan/lignage que le défunt. En société matrilineaire[2], seuls héritent le fils de la sœur du défunt, son frère utérin ainsi que son oncle maternel. Ni la veuve, ni ses enfants, au cas où elle en aurait eu avec le défunt mari, n'ont droit à l'héritage de ce dernier. C'est plutôt le neveu du défunt mari et plus précisément le garçon de la sœur du mari qui hérite de tous les biens du défunt. En effet, selon les croyances coutumières, rien ne garantit que les enfants qu'a eu le mari avec sa femme avant de trépasser soient effectivement les siens, car elle aurait bien pu le tromper avec un amant. Par contre, la sœur du mari, qui dans son cas a gardé son enfant dans son ventre pendant neuf mois, bénéficie d'une crédibilité totale quant à l'appartenance de son enfant à la famille. C'est donc cet enfant



qui hérite des biens de son oncle. Quant à la femme et les enfants du défunt, ils sont laissés à leur propre destin.

En société patrilinéaire[3], le fils et le frère du défunt sont les principaux héritiers. La veuve est aussi exclue de l'héritage tout en faisant partie de cet héritage.

Après la période de veuvage[4] durant laquelle cette dernière doit faire face à toute sorte de sévices corporels et moraux, la belle-famille à qui elle appartient désormais, se voit dans l'obligation de la réinsérer socialement afin qu'elle ne reste pas « seule et malheureuse ». Partant de ce principe, elle se doit d'accepter le frère de son défunt mari imposé par cette belle-famille. On parle alors de **lévirat**.

Le lévirat, c'est donc cette pratique coutumière exercée sur la veuve et qui consiste à la remarier au frère du défunt - l'héritier désigné par la famille. Le lévirat est une autre forme de mariage forcé. Cette pratique, bien qu'en forte régression dans les villes, a toujours la peau dure en milieu rural en Côte d'Ivoire.

## La veuve esclave de la belle-famille

A la mort du défunt mari, la succession de ce dernier s'ouvre par le conseil de famille. En Côte d'Ivoire, particulièrement chez les Abbeys, peuple Akan[5] vivant dans le sud,

l'héritier désigné par la belle-famille hérite des biens (terre, bijoux de grande valeur : or, diamants) et des charges de ce dernier (femmes et enfants). On aboutit ainsi à la **chosification de la veuve** et même des enfants, en milieu rural. Cette chosification s'explique de trois manières. D'abord, la femme est la propriété de la famille de son époux par l'effet de la dot. Ensuite, la compensation matrimoniale qui symbolise la dot reçue par les parents de la femme n'est pas sortie des seules mains de son époux, toute la belle-famille y a contribué. Il est donc normal que les héritiers puissent bénéficier de la femme, libérée de son lien matrimonial. Enfin, lors du décès, les hommes de la famille du défunt héritent de la femme. Estimant alors avoir le droit de décider de ce qui est convenable pour elle, ils s'érigent en maître de sa vie.

Quelle est donc la situation de ces veuves qui finissent par céder sous la contrainte en se remarquant au beau-frère ? Quelle est, à l'opposé, le sort de celles qui parviennent à refuser de se remarier au beau-frère imposé par la belle-famille ?

Quand cette dernière accepte de force de se remarier avec l'héritier de la famille, elle subit une véritable atteinte à son intégrité physique et morale. Obligée d'avoir des rapports sexuels avec son nouveau mari,

elle finit par perdre, au jour le jour, son âme et à s'éteindre. Cela l'expose également aux maladies sexuellement transmissibles (MST) comme le VIH/SIDA. Le beau-frère qu'elle épouse a déjà une ou plusieurs femmes. Elle tombe donc en situation de polygamie ce qui favorise la transmission des MST.

Un tel mariage enfreint gravement au principe de « libre consentement » du mariage.

Malgré le poids des coutumes et des traditions, certaines veuves meurtries parviennent souvent à refuser de se remarier avec le beau-frère imposé par la belle-famille. Elles sont alors battues par leur belle-famille. Généralement, elles ne reçoivent pas de soutien de leur propre famille, qui bien souvent les rejettent également. Obligées de rembourser la dot à leur belle-famille, rejetées par leur propre famille et répudiées avec leurs enfants, elles sont prise en étau dans une situation insoutenable.

### Que dit la législation ivoirienne sur cette pratique ?

Bien que la Côte d'Ivoire ait ratifié le 18 décembre 1995 au plan international, la **Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (CEDEF)** adoptée le 18 décembre 1979 à New-York et au plan régional, en mars 2012, le **Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique**, adopté le 11 juillet 2003 à Maputo, dit « Protocole de Maputo », il demeure un vide juridique au niveau de la législation nationale sur la répression du lévirat.

En effet, le Code Pénal ivoirien ne punit que certaines formes de violences à l'égard des femmes comme les mutilations génitales féminines à travers la **loi n°98-757 du 23 décembre 1998 portant répression de certaines formes de violences, à l'égard des femmes**. Pourtant, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard de la femme et

le Protocole de Maputo, enjoignent aux États Parties de prendre toutes les mesures législatives, institutionnelles et autres afin d'éradiquer toutes les pratiques portant atteintes à l'intégrité et à la dignité de la femme.

### Que convient-il de faire pour éradiquer cette pratique en milieu rural ?

En plus des mesures répressives qui doivent être prises par l'effet d'une loi prenant en compte toutes les formes de violences que subissent les femmes, il faut impérativement que l'Etat ivoirien collabore avec les organisations de la société civile, en l'occurrence les organisations non gouvernementales.

Cette collaboration doit être perceptible par des appuis techniques et financiers à leur accorder. En effet, plus proches des populations et jouant le rôle de relais entre l'Etat et les citoyens, les ONG parviennent efficacement à faire évoluer les mentalités en menant des activités de sensibilisation accrue en milieu rural.

Dans une société où les femmes dans leur généralité sont reléguées au second plan, les femmes rurales le sont encore plus et peinent sous le poids des stéréotypes et des coutumes qui portent fortement atteinte à leur intégrité et dignité. Ces femmes sont également des êtres humains au même titre que les hommes. Rien ne justifierait alors qu'elles soient si exposées à de telles pratiques qui les déshonorent. **Lorsqu'une femme pleure, c'est toute l'Humanité qui est enhumée.**

[1] La dot est une vieille tradition africaine qui est encore pratiquée aujourd'hui et comme c'était le cas il y a des siècles. [...] La dot est un procédé de négociation complexe et très formel entre les deux familles pour parvenir à une entente mutuelle sur le prix que le fiancé aura à verser pour pouvoir épouser la fiancée. Cela peut se voir comme un achat-vente, mais cette coutume n'a rien à voir en principe avec une transaction commerciale. Ce qui rend la dot si importante pour le mariage en Afrique est qu'elle est basée sur un procédé qui relie les deux familles. Le respect mutuel et la dignité sont présents

tout le long du procédé, et l'amour entre l'homme et la femme est élargi pour y inclure la famille proche et large. Mais, comme pour toutes les coutumes traditionnelles, elle est exposée aux abus et aux distorsions (Cf. <http://mariage.missnianga.com/Organiser-et-Preparer-votre-Mariage/Etiquettes-et-Traditions/Mariage-traditionnel-en-Afrique-la-dot.html>).

[2] [...] dans les sociétés matrilineaires, l'exogamie qui s'explique par les liens de sang entre tous les descendants en ligne utérine fonde aussi l'étroitesse des liens entre les oncles maternels et leurs neveux et de ceux qui unissent les frères et sœurs. C'est ainsi que dans ces sociétés, l'héritage se transmet d'oncle à neveu et partiellement de père à fils, (Cf. TOURE Diabaté Ténin, op.cit., pp.153-154).

[3] Dans les sociétés à filiation patrilinéaire, sous prétexte que la femme est épouse, mère, sœur ou fille, elle fait l'objet d'une protection contre les influences extérieures. [...] Ainsi, les femmes subissent-elles une ségrégation sexuelle censée protéger le savoir des castes dont elles sont issues, (Cf. TOURE Diabaté Ténin, op.cit., p.153).

[4] Le veuvage est un rite traditionnel pour se délivrer de toute emprise maléfique et pour purifier son corps. En Afrique, quand c'est la femme qui meurt, le veuf n'a de contraintes que d'enterrer la défunte. Les hommes ne subissent, en général, aucun rite. Ils se font raser la tête, s'abstiennent de rapports sexuels pour quelques jours. Ils sont même encouragés à se remarier au plus vite. Tandis que les veuves, quel que soit le contenu du rite de veuvage, se doivent de le suivre à la lettre pour soi disant honorer la mémoire du défunt. Ces pratiques comprennent entre autres leur réclusion pendant plusieurs mois sans changer de vêtements et sans hygiène personnelle, le rasage de la tête et le fait de s'asseoir sur le sol nu pendant plusieurs jours. Selon les croyances, le veuvage s'explique par la conception selon laquelle « il faut exorciser la femme de l'esprit de son défunt mari, qui hante son corps, afin de libérer l'âme du disparu et sauver la sienne ». Dans certains cas extrêmes la femme est forcée de boire l'eau ayant servi à faire la toilette du corps du défunt pour prouver qu'elle n'est pas la cause de son décès (Cf. Les pratiques traditionnelles le veuvage, <http://www.pa-lunion.com/Le-veuvage.html>).

[5] Groupe culturelle ethnique basé au centre, à l'est et au sud de la Côte-d'Ivoire, (Cf. TOURE Diabaté Ténin, Genre et construction d'une paix durable en Afrique, Abidjan, les Éditions CERAP, 2010, p.152).

# UN MOIS DE JUIN À PORT-AU-PRINCE

Livia BOUVIER

*Eirene Suisse*



Je suis assise dans l'entrée de ma maison, sous le bougainvillier. Le front perlé de sueur, alors que je ne bouge presque pas. Seulement mes doigts qui courent sur le clavier, avec leur petit tacatac familial et le tssak de la barre d'espace pour les rythmer. Le tout presque couvert par le ronronnement monotone du ventilateur. Chaleur... Les dalles grises de l'allée sont presque invisibles, noyées dans la lumière d'un soleil sans pitié. À chaque fois que je lève la tête et que j'éternue d'éblouissement, sûrement, un paysan quelque part dans l'arrière-pays regarde son champ avec anxiété.

Haïti, fin juin. Saison des pluies. Mais il ne pleut pas...

Depuis presque un an, je foule la terre meurtrie de cette demi-île concave : comme deux bras ouverts vers le monde, un au sud, l'autre au nord... Et l'île de la Gonâve, petite tête en lévitation au centre de la baie des invasions... On laisse la partie basse de cet étrange corps pour les Dominicains. Eux, dit-on, ils ont su quoi en faire...

Réalités tronquées, magies noires, odeur de la viande de chèvre. Haïti, pays des tristes constats. Des faux espoirs, des vraies déceptions. Mais Haïti chérie... tant chérie. Son nom dans toutes les chansons, graffé sur les murs poussiéreux, brodé sur les chapeaux, sur les chaussures, s'échappant de toutes les bouches.

Ici, on en parle si bien. On la connaît, si intimement. On la soutient, on la supporte, avec le poids de l'Histoire, le poids du quotidien. Le poids du futur, même, parfois...

Et on la raconte. De toutes les couleurs.

## Education aux droits humains : quelques grains de sables qui font briller le désert

Ce sont ces histoires qu'il faut savoir entendre, et qui m'inspirent lorsque je pars le matin pour aller travailler : au bureau, dans un village reculé, perdu dans une montagne, sur une île dévastée par l'ouragan... Comment comprendre les droits humains, au travers de ces récits, de ces morceaux de vies rapiécées, des milles urgences et de ces espoirs débordants pour un futur plus juste ?

Le droit à l'eau, a-t-il la même saveur lorsqu'il tourne dans ma tête, que dans celle de cette femme de 32 ans, accompagnée de ses quatre enfants sautillants, que je vois gravir chaque jour une longue pente, pour aller remplir son bidon au puits ?

Voilà le principal défi de mon métier : pratiquer l'éducation aux droits humains avec humilité, montrer la légitimité et la force des revendications, des initiatives, ou des idées folles des gens que je côtoie durant les formations et qui sont chargés de cette histoire si particulière, habités par un pays pas comme les autres.

Il faut aussi savoir faire preuve d'imagination pour réagir avec tact, par exemple lorsqu'un participant ouvre ainsi une journée de formation : « Nous avons compris que cette formation est laïque, et que nous sommes encouragés à respecter toutes les croyances. Mais comme, même si on est athée, c'est grâce à Dieu, eh bien, je vous propose de prier. »

Les droits humains, concepts polémiques et mouvants par nature, n'ont de sens que lorsqu'ils s'ancrent profondément dans la réalité de chacun. Avec mes collègues, avec des juges, des professeur-es, avec des policier-ières ou encore des chef-fes commu-





nautaires, nous avons trituré, décomposé, reconstruit, modelé, pétri, digéré, classé et déclassé ces notions lors de séminaires et de rencontres : nous n'étions pas toujours d'accord sur tout, mais nous avons tous continué notre chemin avec ces nouvelles questions qui poussent à réfléchir par soi-même, au-delà de l'apparence des choses, au-delà de ce qui nous paraissait évident, avec le sentiment d'être responsable d'une partie de l'histoire de cette moitié d'île... et un peu aussi, du reste du monde.

### **On ne change pas une équipe qui... perd**

Si certaines violations des droits fondamentaux semblent sévir inlassablement depuis plusieurs siècles en Haïti, certaines nouvelles préoccupations ont vu le jour avec l'accès au pouvoir du nouveau président, Jovenel MOISE, poulain de Michel MARTELLY, son prédécesseur.

Si déjà avant le jour des élections, ses déplacements dans les provinces touchées

par l'ouragan Matthew avec son matériel de campagne et de la nourriture pour les victimes, en avait fait bondir plus d'un, ses premières actions en tant que président ont fini de mettre la puce à l'oreille aux autres. Une proposition de loi sur la diffamation, après que la presse a publié une enquête l'accusant de détournement de fonds, suivie d'une proposition de démantèlement de la principale institution étatique en charge de la lutte contre la corruption et tout cela pendant que dans le Sud, on retrouvait des familles entières réfugiées dans des grottes, avec pour seule nourriture quelques plantes et champignons, ramassés ça et là, et qui ont coûté la vie à certains...

Et puis, il y a ces quelques points du programme politique qui inquiètent la société civile : la priorité mise sur les mégaprojets industriels, touristiques et miniers. Plusieurs projets de zones franches, qui avaient été mis en place sous la présidence de Martelly, ont déjà démontré que les propriétaires des terres réquisitionnées par les industriels n'ont jamais été indemnisés correctement,

que les promesses d'emplois et d'infrastructures n'ont pas été tenues et que les conditions de vie des habitants se sont nettement dégradées.

Nul besoin d'épiloguer sur les problèmes environnementaux inévitables qui seraient engendrés par de telles activités, dans un pays qui s'émiette déjà à chaque coup de vent... L'obsession de Moïse et Martelly à trouver de l'or - que ce soit sous la terre des paysans, ou dans la poche des citoyens - va donner du fil à retordre aux organisations de défense de droits humains.

Mais dans les campagnes, comme dans les villes, de nombreuses petites associations s'organisent et luttent, au travers de la formation et de la sensibilisation, pour transmettre aux communautés des outils d'action, afin de pousser le gouvernement à les écouter et à respecter ce qu'ils auront choisi de défendre comme étant LEURS droits humains.

# L'ENTREPREUNARIAT FÉMININ, ICI ET AILLEURS

**Mathilde MICHEL**

Chargée de communication au Codap

*Etre une femme et entrepreneure, est-ce possible ? Si c'est le cas dans un contexte particulier, est-ce de même dans un autre ? Lors du Café des Libertés du 30ème CFB ce fut l'occasion d'explorer les possibles pistes de réponses à ces questionnements. L'article a été rédigé par Mathilde Michel, stagiaire en communication au Codap et elle-même très portée sur les questions d'entrepreneuriat. Elle a pris activement part à des projets tels que le festival Foxymore ou encore Food Hack Genève.*

## Des rencontres inattendues mais nécessaires

Clovis vit en Côte d'Ivoire. Élève ingénieur en finance, marketing et management et fils d'agricultrice, il connaît bien les difficultés du secteur agricole en Côte d'Ivoire. Son projet vise à apporter une solution pour soutenir les efforts des agriculteurs et agricultrices pour faire vivre leur famille. Il a déjà créé une structure de fabrication de beurre de cacahuète avec des agricultrices.



Fondatrice de Bloom and Boom, Pascale DE SENARCLENS est entrepreneure en Suisse depuis plus de 10 ans. Elle a créé son bureau de coaching et de formation en 2005 sous le nom de Développement des possibles. Aujourd'hui, elle continue de travailler pour des entreprises en tant qu'indépendante et elle a co-fondé Witty Innovation Lab, un bureau de conseil en innovation.

Ces deux personnes ont en commun leur engagement dans l'entrepreneuriat féminin, chacun dans son pays, chacun dans son contexte. Ils auraient pu ne jamais se rencontrer, mais un événement va les réunir pour leur permettre de partager leurs expériences.

## L'entrepreneuriat féminin : un besoin de discussion et d'entraide

Pascale et Clovis sont en effet intervenus, ainsi que d'autres acteurs de ce domaine, au deuxième Café des Libertés de cette année. Organisé par le Codap, en collaboration avec Bloom and Boom, cet événement était intitulé *Entrepreneuriat féminin, ici et ailleurs*. Une problématique dont il est encore aujourd'hui important de parler et de débattre.

L'entrepreneuriat féminin est complexe pour ceux qui le vivent. Sa mise en oeuvre est parsemée de barrières, d'obstacles, de questionnements et de doutes. En débattre, s'entraider permettra de dépasser ces différents stades et de créer un élan de solidarité afin de développer l'entrepreneuriat à son plus haut potentiel.

Il ne fait aucun doute aujourd'hui, pour ceux qui y sont impliqués, que l'entrepreneuriat représente une chance pour nos sociétés d'atteindre leur état optimal, en donnant aux individus le pouvoir et les outils pour faire face aux enjeux actuels en mettant en oeuvre leurs idées. Cependant, cette synergie entrepreneuriale doit se faire de façon inclusive et égalitaire entre ses différents acteurs, l'entrepreneuriat féminin devant être autant promu que l'entrepreneuriat masculin.

Afin de réunir différentes expériences et d'échanger sur les pistes, les barrières et les thématiques de l'entrepreneuriat féminin, le Codap a organisé une table ronde sur ce sujet. Un débat sur ces questions était aussi l'opportunité de se rendre compte des

problématiques qui y sont liées, des limites et des opportunités de l'entrepreneuriat féminin.

Durant cet événement, le Codap souhaitait comprendre le mot «entreprendre» au sens large, c'est-à-dire non seulement le sens entrepreneurial classique, mais aussi le fait d'entreprendre à se libérer, à se battre contre les inégalités, entreprendre de dépasser les conventions sociales établies dans un certain contexte.

Qu'a donné cette rencontre entre deux univers si différents qu'étaient ceux des différents intervenant-e-s de ce débat ? Est-ce que leurs expériences étaient comparables ? Des pistes ont-elles pu être échangées ?



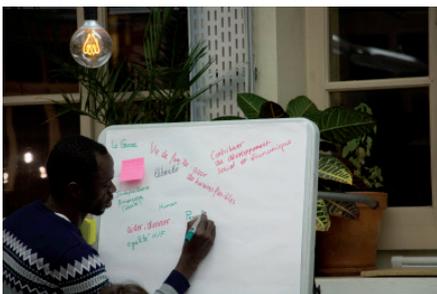
## Le Café des Libertés

Le Codap a décidé d'organiser cet événement dans le cadre de l'une de ses formations internationales, le Cours de Formation de Base à l'action en faveur des droits fondamentaux (CFB), réunissant à Genève 25 défenseur-e-s des droits de l'homme venus renforcer leurs capacités. Les participant-e-s venaient, cette année, de 16 pays différents. Certain-e-s se sont lancés dans l'entrepreneuriat social, avec les femmes ou en tant que femme. Ce café était donc l'opportunité de leur donner la parole et d'échanger avec des entrepreneur-e-s évoluant dans des contextes différents.

Ce Café des Libertés était une opportunité unique de se confronter à des réalités différentes de celles vécues en Europe, et une possibilité de partager

l'apprentissage lié à des expériences variées. Le Codap voulait faire entendre leur voix, leur vécu.

Pour favoriser les échanges, Pascale De Senarclens, notre co-organisatrice de Bloom and Boom, a voulu employer des objets de la vie de tous les jours, surprenants dans le contexte d'une table ronde. Ainsi, à l'aide de post-it et de flipchart, la limite entre intervenant-e-s et participant-e-s s'est vite effacée. Ces outils ont permis de créer un espace de discussion informel et ludique où chacun-e a pu s'exprimer. Ces outils ont également offert un rendu visuel des discussions, sorte d'oeuvre d'art que le public a créé ensemble. En effet, les post-it où étaient écrits les questions du public ont, par la suite, été disposés sur une feuille de flipchart, où des bénévoles du Codap y ont retranscrit les réponses.



Les éclats de couleur des post-it se mouvant de main en main illustraient nos échanges ainsi que les liens que nous tissions.

La discussion est passée du féminisme (la femme entrepreneure est-elle automatiquement féministe ?), aux inégalités, en passant par l'importance d'inclure les hommes dans le dépassement des discriminations, pour conclure sur des pistes d'amélioration possible et de conseils. Fatoumata DIARAYE, participante guinéenne, partage ainsi son expérience de la situation des femmes en Guinée : « Dans mon pays, quand je dis que je suis féministe, on me dit que je parle trop fort

et que je ne trouverais pas de mari. »

Il y eut aussi un important rappel : quand l'on compare les contextes, il y a toujours un recul à prendre, comme nous l'a rappelé Nantenin TRAORE lors d'une discussion précédente sur le genre entre les participant-e-s du CFB : « Il ne faut pas jeter la pierre à l'Afrique sur son retard dans l'égalité homme-femme, elle fait son petit bonhomme de chemin. » D'ailleurs, la Suisse, pour parler d'un contexte plus proche de moi, a encore de nombreux progrès à faire dans ce domaine. L'égalité salariale entre homme-femme est loin d'être une réalité. Une étude de l'Université de Genève publiée en juin 2017 montre que subsistent encore de graves lacunes dans l'application de la Loi sur l'égalité (LEg). Une brutale réalité qui prouve l'importance de continuer le débat, mais surtout de ne pas s'ériger en exemple de vertu et de réussite et condamner ainsi des contextes différents.

### Des obstacles différents mais présents

Selon Adam TABBOUCHE, un participant algérien : « Dans mon pays, l'obstacle à l'émancipation de la femme, c'est la femme elle-même. Ce que voudra une femme chez moi pour se dire féministe est totalement différent de ce pourquoi les femmes se battent ici. C'est ancré dans leur mentalité, socialement, depuis des générations, et je ne sais pas si je peux faire quelque chose pour y remédier. »

Des limites sociales et discriminatoires qui ne semblent plus exister en Suisse, même si un certain conditionnement est encore présent. Camille Bossel (FoodHack, Genève) l'illustre en parlant de la difficulté pour les femmes de parler d'argent avec les différents clients, car « l'image de la femme vénale est encore omniprésente ici ». C'est une barrière mineure, mais néanmoins actuelle, à l'égalité homme-femme dans le milieu de l'entrepreneuriat.

Que nous soyons nous-mêmes les obstacles, ou que les autres, la société, les opportunités différentes le soient, l'idée de ce débat était de montrer les solutions qui découlent de la discussion et de la collaboration. Ce débat a créé en effet une entraide entre des inconnus, des synergies surprenantes entre des acteurs quotidiens du changement.

Cet événement aura permis la naissance d'une collaboration éphémère ainsi que de riches échanges, dont les effets se feront longtemps sentir



pour les participant-e-s. Ayant moi-même assisté à ce débat, et ayant des ambitions entrepreneuriales, ressentant souvent la position particulière des femmes dans la société, je garderai toujours en tête les quelques bouts d'expériences et de conseils que j'ai entendus ce soir-là.



# STEP INTO ACTION OU COMMENT PROMOUVOIR L'ENGAGEMENT DES JEUNES DE MANIÈRE LUDIQUE

Kayla JENNI

Bénévole Codap et à STEP into action 2016

*Promouvoir l'engagement des jeunes (16 à 19 ans) c'est la mission que s'est fixée STEP into action. A travers son parcours interactif, cet événement vise à leur montrer qu'à leur âge et à leur niveau ils peuvent avoir un impact positif sur leur environnement. Retour sur cette belle expérience par Kayla JENNI, bénévole Codap et à STEP into action 2016.*

Au mois de novembre 2016, le Codap s'est rendu à Palexpo dans le cadre de l'événement STEP into action, organisé avec le soutien de l'association euforia et du Département de l'Instruction Publique (DIP), de la culture et du sport de Genève. Au programme : un parcours interactif de trois heures proposant aux élèves du post-obligatoire des pistes de réflexion et d'action pour un développement durable. Au total, ils ont été plus de 1'200 élèves à déambuler dans les couloirs de Palexpo. Dès le début du parcours, élèves et enseignants sont séparés. Ici, ce n'est pas comme à l'école : le but, c'est de se lâcher ! L'équipe d'animateurs constituée exclusivement de jeunes bénévoles n'est pas là pour enseigner mais elle sert plutôt de guide. Les jeunes parlent aux jeunes et tous sont sur un pied d'égalité. D'ailleurs, il n'est pas question qu'on surprenne un élève vouvoyant un bénévole !

À l'accueil, l'ambiance est déjà au rendez-vous. Bénévoles et élèves se motivent au rythme des tam-tams et c'est parti pour trois heures de parcours intense combinant des animations, des challenges, des brainstormings, du partage d'expériences et des témoignages. Si certaines étapes requièrent une participation active, d'autres sont plus réflexives, le but étant que chaque élève y trouve son compte. Fidèle au poste pour la deuxième édition consécutive, le Codap a tenu un stand à la dernière étape du parcours : le marché des actions. Une vingtaine d'associations s'y sont partagé le sol de Palexpo avec leurs stands d'information et des animations visant à sensibiliser les

jeunes et à leur proposer diverses formes d'engagement. C'était l'occasion pour ces élèves du post-obligatoire de créer un premier contact avec le monde associatif et de se familiariser voire, pour certains, s'intéresser et s'engager pour un développement durable. Pour Alexandra YOSEF, coordinatrice nationale du Codap, la présence de l'organisation à cet événement a toute sa pertinence. « Une des raisons d'être du Codap est de promouvoir l'engagement des jeunes », explique-t-elle. Cette année, l'association s'est alliée à BeYouNetwork, organisation travaillant sur les questions d'inclusion. Et non sans succès ! Ensemble, elles ont organisé un Twister avec un système de questions sur leurs thématiques de travail. « C'était ludique et en plus on essayait de faire passer des petites connaissances sur les droits de l'homme et sur le thème de l'inclusion. » Le Codap sera-t-il présent à la prochaine édition de STEP into action ? Pour Alexandra, il n'y a aucun doute : « C'est une belle aventure. Et, qui sait, peut-être qu'on pourra faire partie des associations qui animent les ateliers sur le parcours !

## Quelles barrières à l'engagement des jeunes ?

En plus de sa présence au marché des actions, Alexandra a assumé le rôle de

témoin durant l'événement. Entourée d'une quinzaine de jeunes, elle a raconté son parcours et son engagement pour les droits de l'homme. Elle décrit cet échange enrichissant, lequel lui a permis d'identifier certaines des barrières à l'engagement des 16-19 ans, comme « une tranche d'âge qu'on a plus de peine à toucher au Codap ». Le manque de temps et d'argent sont des facteurs qui réfreinent les 16-19 ans à s'engager au sein d'une association, mais également l'idée qu'il faut quitter la Suisse si l'on veut oeuvrer pour les droits humains. Et puis, certains des jeunes auprès de qui Alexandra a témoigné ne ressentent tout simplement pas l'envie de s'engager. C'est ce que conclut également Anne-Sophie URSTEIN, coordinatrice de STEP into action. Au cours des semaines précédant l'événement, elle est intervenue dans les classes du post-obligatoire dans le but de familiariser les élèves à l'expérience qu'ils s'approprient à vivre à Palexpo. Il s'agissait aussi de les introduire aux cinq thèmes du parcours afin qu'ils choisissent celui correspondant le mieux à leurs intérêts. Les choix possibles étaient les suivants: migration, droits humains, environnement, solidarité et économie.

En classe, la discussion s'est tout d'abord centrée autour d'une première question : comment imaginez-vous le monde dans





30 ans ? Les scénarios catastrophes qui s'en suivent révèlent une certaine sensibilité des élèves aux enjeux du développement durable. Mais, à nouveau, Anne-Sophie note que rares sont ceux qui abordent la thématique des droits humains. En effet, les premières choses qui viennent à l'esprit des jeunes sont les problèmes liés à l'environnement et à la technologie. Les droits humains ? Un problème distant, une priorité dans d'autres pays, mais pas en Suisse pour la plupart des élèves interrogés à cette occasion.

Plus généralement, on se rend compte qu'il y a un réel besoin de guider les jeunes dans leur réflexion sur le développement durable, et particulièrement sur les possibilités d'engagement qui s'offrent à eux. En effet, devenir un acteur du changement n'implique pas nécessairement un gros investissement. Anne-Sophie insiste sur ce point : « On peut s'engager de différentes manières. On n'est pas obligé de créer son projet ou de faire du bénévolat, on peut aussi changer nos habitudes, par rapport à l'environnement, mais aussi notre comportement vis-à-vis de l'autre. On peut respecter l'autre. Et tout ça, c'est des valeurs qu'on peut partager. » Le premier pas consiste à connaître les enjeux auxquels on fait face, ce qui n'est pas une mince affaire dans ce monde complexe et globalisé. Puis, il s'agit



de s'informer sur ce qu'on peut faire à son échelle, avec ses moyens et en fonction de son emploi du temps. L'événement STEP into action prend alors tout son sens.

### STEP into action, et après ?

Pour les plus convaincus, l'expérience ne se termine pas à Palexpo. En effet, l'association euforia a mis sur pied le projet Boost your school qui consiste à apporter un soutien financier et technique à la concrétisation de projets d'élèves voulant opérer un changement au sein de leur école. Et la machine est déjà lancée.

Depuis STEP into action, l'association a déjà été sollicitée pour venir en aide à sept groupes de jeunes. Pour Anne-Sophie, l'idée que ces projets se réalisent est très réjouissante.



Et puis, le champ des possibilités est loin d'être épuisé. Les associations comme le Codap et euforia sont par exemple toujours prêtes à accueillir des jeunes souhaitant acquérir une première expérience du bénévolat. « Personnellement, j'ai pris des responsabilités qu'on ne m'aurait peut-être pas laissées prendre dans un autre contexte », confie Anne-Sophie à propos de son expérience avec euforia. « Il y a une place pour chacun. Chacun se responsabilise. » Résultat ? Ces deux associations attirent des bénévoles motivés et l'ambiance est hors du commun.

Enfin, diverses organisations mettent au concours des fonds pour soutenir des projets de jeunes âgés de moins de 25 ans. C'est le cas par exemple de la fondation Ethique et Valeurs avec son concours *A vous*



*de jouer !*. De son côté, pour la première fois cette année, le Parlement des Jeunes Genevois (PJG) a lancé un Prix Jeunesse pour récompenser l'engagement des jeunes et les personnes qui s'engagent pour la jeunesse. Le Codap a été l'un des ambassadeurs du prix. Et ce ne sont que des exemples parmi tant d'autres.

Alors, pourquoi attendre demain pour rejoindre la communauté des acteurs du changement ?

**Rencontre Régionale 2017**

Thématique : *Migration, droit d'asile et mineurs non accompagnés*

Date : 18 et 19 novembre

Lieu : salle Carson, Maison des Associations  
15 rue des Savoises, 1205 Genève

*Participation sur inscription*



Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter notre site internet :

[www.codap.org](http://www.codap.org)

et à nous suivre sur nos réseaux sociaux :



Echos militants est une publication biannuelles du Codap, constituée de 8 à 24 pages, à l'attention de ses membres d'équipes, membres associés et membres simples.

Graphisme et mise en page: [www.lilirangelechat.com](http://www.lilirangelechat.com) //

**Abonnement annuel (version papier): CHF 20.-/CAD 20.-/EURO 15.-//.**

**Ont contribué à ce numéro:** *Glory Cyriaque Houssou, Mathilde Abalo, Dianguina Soumaré, Nantenin Traoré, Nedanlou Ismaël Gnaon, Caroline Ritter, Yina Avella, Elena Botezatu, Sylvia Apata, Livia Bouvier, Mathilde Michel, Kayla Jenni, Nadia Noumri, Daniel Borges, Sandrine Guerra Magalhaes, Sophie Helle, Alexandra Yosef, Alexandre Pietrotti.*

Un grand merci à toutes celles et ceux qui nous «prêtent» gracieusement illustrations et articles.

**Le Codap**, Centre de conseils et d'appui pour les jeunes en matière de droits de l'homme, créé à Genève en 1986, a pour objectif de promouvoir les initiatives propres aux jeunes dans la défense des droits de l'homme. Le Codap veut provoquer l'émergence de nouveaux projets de réflexion: il propose des formations, un appui et un conseil en matière d'action //

Compte en Suisse: Banque Cantonale de Genève (BCGE), compte K 775.83.05.

Pour les versements depuis la Suisse, le CCP est 12-1-2.

Pour les versements depuis l'étranger BIC/SWIFT: BCGECHGGXXX IBAN: CH14 0078 8000 K077 5830 5